AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Par arrêté du **21 juillet 2025 n° 20251211**, une enquête publique unique d'une durée de trente et un jours, regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et une enquête parcellaire, sera ouverte, **du lundi 1er septembre 2025 au mercredi 1er octobre 2025 inclus,** à la mairie de Clermont-Ferrand (siège de l'enquête publique) et à la Maison du Projet (second lieu de consultation du dossier d'enquête), sur le projet présenté par Clermont Auvergne Métropole de procéder à l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Saint-Jacques Nord sur la commune de Clermont-Ferrand.

Les dossiers correspondants et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et consultables aux horaires habituels d'ouverture :

- **De la mairie de Clermont-Ferrand : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30,**
- **De la Maison du Projet (12, Boulevard Claude Bernard 63000 Clermont-Ferrand) : Les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Le présent avis sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme (onglet Publications / Enquêtes publiques).

Toutes informations concernant ce projet peuvent être demandées auprès du responsable du projet :

Clermont Auvergne Métropole
Société publique locale Clermont Auvergne
Maison du projet – 12, Boulevard Claude Bernard 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04.43.76.22.94 (uniquement les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)
Adresse courriel : monprojetsaintjacques@clermontmetropole.eu

Par délibération du 27 septembre 2024, Clermont Auvergne Métropole a confié à l'EPF Auvergne l'acquisition, par voie de DUP, des immeubles nécessaires au projet.

*** M. Bernard NUGIER**, Directeur de Cabinet du Conseil Départemental en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.
***** Sa suppléante est **Mme Claude COINTET-HAUTIER,** Sous-Préfet honoraire, laquelle remplacera le commissaire-enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

- **A la mairie de Clermont-Ferrand :**
 *** Le lundi 1er septembre 2025 de 8h30 à 11h30 et le mercredi 1er octobre 2025 de 13h30 à 16h30,**
- **A la Maison du Projet :**
 *** Le mercredi 10 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être inscrites sur le registre unique ouvert à cet effet, soit être communiquées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées (par courrier ou courriel sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme), au commissaire-enquêteur, à la mairie de Clermont-Ferrand ou à la Maison du Projet où elles seront annexées au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Clermont-Ferrand, à la Maison du Projet ou à la préfecture du Puy-de-Dôme (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, service des Affaires Juridiques et Contentieuses).

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir au terme de cette enquête sont les suivantes :

- Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Saint-Jacques Nord, autorisant l'EPF Auvergne à réaliser les acquisitions foncières,
- Arrêté de cessibilité autorisant l'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.